

*Questions orales*

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je rejette entièrement les sous-entendus de la question du député. J'aimerais lui signaler que je suis parfaitement d'accord avec la déclaration du ministre, à savoir que nous avons veillé à ce que cette personne respecte les directives, ce qu'elle a fait puisqu'elle a même demandé conseil, comme le prévoient les directives, avant d'accepter cet emploi, et nous n'avons donc rien à lui reprocher sur ce plan.

Nous sommes toutefois, comme le ministre l'a dit, en train d'examiner l'affaire. Il est possible que nous devions modifier les directives si elles donnent un avantage injuste à certains. Je tiens simplement à souligner que les directives n'ont pas été modifiées à l'époque où le député faisait partie du gouvernement fédéral. Son gouvernement a conservé ces directives, comme nous le faisons maintenant. Nous sommes toujours disposés à les examiner si elles créent des avantages injustes.

\* \* \*

**LE BILINGUISME****ON DEMANDE DES SUBVENTIONS SUFFISANTES POUR LES PROGRAMMES DANS LE NOUVEAU BUDGET**

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, j'ai une question très grave à poser au premier ministre. Tous les partis de la Chambre approuvent le principe du bilinguisme et je suis sûr que les députés feront tout leur possible pour défendre cette politique en cette époque cruciale et historique. Toutefois, dans certaines régions du pays du moins, le bilinguisme est gravement remis en question. Si l'on suppose que l'enseignement est l'élément-clé de la réussite d'un programme de bilinguisme, le financement fédéral accordé à l'enseignement bilingue ayant été restreint ces dernières années, passant de 200 millions de dollars l'an dernier à, cette année, . . .

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député veut-il poser sa question.

**M. Riis:** Voici ma question au premier ministre: pourra-t-il, dans son nouveau budget, nous donner l'assurance que des subventions suffisantes seront accordées à l'enseignement bilingue afin que les districts scolaires qui appliquent des programmes actifs puissent les poursuivre et les étendre?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, j'ose espérer que le député comprendra que le gouvernement fédéral n'est pas le seul responsable du bilinguisme au Canada mais que, pour répondre dans le même esprit que celui de sa question, chacune des provinces ayant compétence en matière d'éducation devrait s'y intéresser. Nous accordons des subventions importantes aux réseaux scolaires des provinces, lesquelles subventions sont de l'ordre de plus de deux milliards de dollars par an pour divers aspects de l'enseignement post-secondaire. L'esprit dans lequel nous favorisons particulièrement l'enseignement bilingue, ou l'enseignement

dans l'autre langue officielle, consiste à faire en sorte que les provinces soient elles-mêmes disposées à assumer certaines responsabilités, et c'est dans ce sens que nous espérons voir les provinces continuer à s'intéresser à la question et que le gouvernement fédéral n'aura pas toujours à les subventionner puisqu'elles prétendent farouchement que le domaine relève de leur autorité.

**M. Riis:** Madame le Président, je suis très déçu de cette réponse. Je voudrais demander au premier ministre, avec sa permission bien sûr, à propos d'une autre question connexe, et qui est certainement reliée au budget qu'on nous présentera bientôt, s'il pourrait, grâce à ses bons offices, inviter les autorités compétentes à mettre de côté des fonds suffisants destinés à permettre au personnel des députés d'apprendre la langue seconde, comme nous le faisons nous-mêmes.

**Une voix:** Demandez à Francis Fox.

**Mme le Président:** A l'ordre. Cette question relève de ma compétence. Nous sommes en train de l'étudier et si le député souhaite en discuter, je l'invite à le faire dans mon bureau. Nous pourrions en discuter après la période des questions.

\* \* \*

**LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX****L'EXPANSION DES INSTALLATIONS PORTUAIRES**

**M. Maurice Harquail (Restigouche):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait aux politiques portuaires. Étant donné que le bill C-60 est mort au *Feuilleton* à la dernière session, le ministre peut-il mettre la Chambre au courant de ses projets relatifs à la planification, à la construction et à l'expansion des installations portuaires, et particulièrement au sujet du Conseil des ports du Canada, et surtout dans les ports de Belledune et de Dalhousie dans le nord du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, mon honorable collègue parle du bill C-50, si je ne m'abuse. Ce projet de loi avait pour objet de ramener tout le réseau des ports sous une seule et même autorité. Cette idée a été bien accueillie par certains, moins bien par d'autres, et comme mon ami l'a dit, le bill n'a pas été adopté.

● (1440)

Au cours des derniers mois, j'ai reçu de nombreuses instances et j'ai consulté un grand nombre de personnes à ce sujet. Il a été mentionné dans la presse il y a quelques jours que nous allions dorénavant reconnaître une plus grande diversité dans notre politique. Nous envisageons de laisser tel quel le projet de loi sur la commission des ports nationaux et de tenter d'améliorer la loi sur le Conseil des ports nationaux, afin de permettre la création d'une nouvelle structure. Je vais bientôt présenter ces idées à mes collègues du cabinet avant de les soumettre à la Chambre des communes.